



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

ODGProg/Inf(2014)15

14 novembre 2014

Maroc
Priorités de coopération avec le voisinage 2012-2014
Rapport final de mise en œuvre

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
1. DROITS DE L’HOMME	7
Protection et promotion des droits de l’homme	7
1.1. Égalité entre les femmes et les hommes	7
1.2. Lutte contre la violence à l’égard des femmes	8
1.3. Protection des enfants contre la violence	8
1.4. Intégration des personnes handicapées	9
Garantir les droits sociaux et promouvoir la santé	10
1.5. Abus de drogue et trafic illicite de stupéfiants (Groupe Pompidou)	10
1.6. Lutte contre la contrefaçon de produits médicaux.....	11
2. ÉTAT DE DROIT	11
Justice	11
2.1. Indépendance et efficacité de la justice	11
Normes et politiques communes	13
2.2. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	13
2.3. Société de l’information et gouvernance de l’Internet ; Liberté d’expression, indépendance des médias	13
2.4. Renforcer la protection non-juridique dans le domaine des droits de l’homme par le biais de la Médiation	14
2.5. Création d’un espace juridique commun	16
2.6. Traités internationaux et conventions signés par le Maroc : gestion documentaire	16
Menaces contre l’État de droit	17
2.7. Lutter contre la corruption, le blanchiment d’argent et le terrorisme.....	17
2.8. Lutter contre la cybercriminalité	18
2.9. Prévenir et combattre la traite des êtres humains	20
3. DÉMOCRATIE	21
Gouvernance démocratique	21
3.1. Coopération avec l’Assemblée parlementaire du CdE (APCE).....	21
3.2. Gouvernance démocratique au niveau local et régional	22
3.3. Assistance électorale.....	23
3.4. Partis politiques	23
3.5. Formations à la gouvernance démocratique.....	24

Sociétés démocratiques durables	25
3.6. Investir dans la jeunesse.....	25
3.7. Coopération dans le cadre du Centre Nord-Sud.....	26
3.8. Coopération dans le domaine de la production cinématographique et du sport.....	26
Annexe I - Tableau Financier - Estimation jusqu'à la fin 2014.....	29
Annexe II - Etat des demandes de participation aux conventions du CdE.....	30

INTRODUCTION

Ce rapport présente l'état de mise en œuvre des « Priorités 2012-2014 pour le Maroc dans le cadre de la coopération avec le voisinage ». Ces priorités avaient été identifiées, dans des domaines d'expertise du Conseil de l'Europe (CdE), en coopération avec les autorités marocaines pour accompagner le processus de transition démocratique au Maroc et aider le pays à relever des défis liés aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la démocratie.

Partenariats/ financements

Une partie très significative des priorités de coopération est mise en œuvre dans le cadre du Programme « Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional » (Programme Sud), entièrement financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre par le CdE¹.

Des contributions volontaires ont également permis de mener des actions sur des sujets clés. La Norvège a soutenu des projets en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants ainsi que plusieurs activités menées par la Commission de Venise pour accompagner les réformes démocratiques. L'Ecole Citoyenne d'Etudes Politiques du Maroc a compté avec le soutien de plusieurs donateurs (UE, Norvège et Organisation internationale de la francophonie). Une contribution volontaire du Lichtenstein a par ailleurs permis d'initier la coopération dans le domaine de la liberté d'expression.

Certains projets de coopération sont encore en cours de mise en œuvre, ainsi que les projets couvrant plusieurs pays de la région. Le tableau financier figurant en annexe I présente donc l'estimation du coût des projets par thématique établie en 2012 et une estimation des dépenses par thématique à fin 2014. Des rapports financiers détaillés seront présentés aux donateurs en 2015, après la fin de la mise en œuvre des projets, conformément aux conditions convenues avec les donateurs.

Suivi de la mise en œuvre

Les avancées dans la mise en œuvre des priorités de coopération ont été discutées de façon régulière entre le Secrétariat du CdE et les autorités du Maroc. La présence opérationnelle du CdE à Rabat, en place depuis avril 2012², a joué un rôle fondamental dans la mise en œuvre des priorités de coopération, en permettant d'adapter les projets aux besoins réels du pays et en maintenant un dialogue régulier avec des interlocuteurs nationaux et internationaux basés au Maroc.

Le suivi de la mise en œuvre de la coopération avec le Maroc est assuré par le Comité des Ministres du CdE, par le biais de son Groupe de Rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT). Le GR-EXT est informé par le Bureau de la Direction générale des programmes de l'avancement des programmes et projets par un rapport à mi-parcours ainsi qu'un rapport final de mise en œuvre. Le rapport intérimaire a été présenté au GR-EXT en juillet 2013³. Il s'agit ici du rapport final de mise en œuvre.

¹ Outre la coopération avec le Maroc et la Tunisie, le Programme Sud comprend des projets, de portée régionale, dans les pays et territoires couverts par la Politique européenne de Voisinage (PEV) de l'UE (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, et Autorité Nationale Palestinienne).

² Un mémorandum d'accord entre le CdE et les autorités marocaines a été signé le 1^{er} avril 2014.

³ [ODGProg/Inf\(2013\)9F - Priorités de coopération avec le voisinage - Rapport intérimaire de mise en œuvre.](#)

A l'occasion d'une visite à Rabat les 26-28 mai 2014, une délégation du GR-EXT a eu la possibilité d'échanger avec des partenaires concernés sur l'état d'avancement de la coopération⁴.

Aussi bien l'identification des besoins que la mise en œuvre des actions ont eu lieu en étroite collaboration avec les partenaires du CdE, l'UE en premier lieu, y compris sa Délégation auprès du Royaume du Maroc, mais également d'autres organisations internationales et des donateurs bilatéraux.

Le Comité de Pilotage établi dans le cadre du Programme Sud⁵ a ainsi discuté et validé les avancées de projets divers. En outre, une évaluation indépendante du Programme Sud a par ailleurs été réalisée par IBF International Consulting, à la demande de la Commission Européenne. Le [rapport d'évaluation](#), publié en avril 2014, souligne entre autres la valeur ajoutée et la pertinence de l'action du CdE dans la région du Sud de la Méditerranée, qui s'appuie sur les besoins réels des pays partenaires et a pu rapidement faire valoir des résultats et un impact concrets dans ces pays.

Evaluation globale

La coopération avec les autorités marocaines a été marquée par le dialogue, la bonne entente et l'efficacité dans la réalisation des nombreux projets, ce qui a permis d'obtenir des résultats très concrets dans la plupart des domaines identifiés. Le Maroc a adhéré à plusieurs Conventions du CdE et a, suite à sa demande, été invité par le Comité des Ministres à adhérer à plusieurs autres instruments (cf. annexe II), consolidant progressivement l'ancrage de ce pays à un espace juridique commun avec le continent européen. Le CdE a par ailleurs soutenu le Maroc dans les réformes constitutionnelles en l'accompagnant dans l'élaboration de lois organiques et textes législatifs et la mise en œuvre effective de dispositions constitutionnelles, y compris s'agissant de la création d'instances prévues par la Constitution. Il a également soutenu les réformes menées par le Maroc dans le domaine de la justice et de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent en matière de promotion des valeurs démocratiques dans un objectif de rapprochement avec les normes du CdE en la matière. De même, l'accent a été mis, dans la plupart des domaines prioritaires identifiés, sur la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs concernés, y compris issus de la société civile.

La signature par les autorités marocaines de l'Accord de siège instituant un bureau du CdE à Rabat, le 1^{er} avril 2014, est également un signe de la bonne coopération entre le Maroc et le CdE.

Néanmoins, il reste des défis à relever. La capacité d'absorption du Maroc par rapport à quelques projets spécifiques a empêché la réalisation de certains objectifs attendus. Dans certains cas, la mise en œuvre effective des réformes engagées, des instances créées ou des lois élaborées a parfois semblé faire défaut. Dans certains cas, les priorités identifiées n'ont pu être menées à bien, faute de financement.

⁴ GR-EXT(2014)8F - Rapport d'une visite d'une délégation du GR-EXT en Tunisie et au Maroc en mai 2014.

⁵ Ce comité réunit des représentants des pays et territoires bénéficiaires du Programme, ainsi que de l'UE et du CdE.

Un « Partenariat de Voisinage avec le Maroc » couvrant la période 2015-2017 est en cours de discussion avec les autorités marocaines. Il s'appuiera sur un dialogue politique renforcé et visera à consolider les résultats de la coopération mise en œuvre depuis 2012 mais également à lancer de nouveaux domaines de coopération cadrant avec les priorités nationales.

1. DROITS DE L'HOMME

Protection et promotion des droits de l'homme

1.1. Égalité entre les femmes et les hommes

Objectif général : promouvoir les droits des femmes et leur participation à la vie publique et politique, notamment aux sphères de prise de décision.

Résultats attendus :

1. expertise de la Commission de Venise sur la législation liée à la participation des femmes à la vie politique, incluant une analyse sur la participation des femmes dans le cadre de la législation électorale et des recommandations. Des séminaires de sensibilisation visant des représentants concernés de professions libérales et d'organisations non gouvernementales en vue d'échanger des bonnes pratiques sur les normes et mécanismes ;
2. échanges de bonnes pratiques en matière de budgétisation prenant en compte la dimension de genre entre le Maroc et des États membres du CdE, en coopération avec l'Organisation internationale de la francophonie ;
3. sensibilisation accrue par le biais d'actions adressées à des représentants de partis politiques, des membres du Parlement, des élus locaux et régionaux et des représentants de la société civile sur les thèmes de la participation, de l'autonomisation et de l'égalité de jure/de facto entre les femmes et les hommes ;
4. assistance au projet en cours visant à la mise en place d'une Autorité pour la parité et à sa mise en relation avec les réseaux européens pertinents.

Résultats obtenus :

Plusieurs activités ont été réalisées au cours de la période en matière d'égalité entre les femmes et les hommes visant à faciliter les échanges, partager des informations et des bonnes pratiques, sensibiliser sur les normes du CdE, fournir une assistance technique et un accompagnement (séminaires sur l'accès des femmes à la justice (décembre 2013, Juin 2014, Paris), le rôle et la participation des femmes à la vie politique (Juin 2014, Rabat) et la lutte contre les stéréotypes de genre dans les médias (juillet 2013, Amsterdam et février 2014, Marrakech) et dans l'éducation (octobre 2014, Helsinki)). Par ailleurs, le CdE a accompagné l'élaboration de la loi portant création de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD), prévue par la Constitution. Ce projet de texte législatif a fait l'objet d'un avis de la Commission de Venise, associée à la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et au Service de la Dignité Humaine et de l'égalité entre les hommes et les femmes du CdE. La mise en œuvre d'autres activités au Maroc s'est faite en portant une attention particulière à l'intégration de la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes (« gender mainstreaming ») et en veillant à la mise en œuvre du principe constitutionnel de la parité dans son assistance et ses différentes expertises au Maroc.

Les activités du Centre européen pour l'Interdépendance et la Solidarité Mondiales (Centre Nord-Sud) sur la participation des femmes ont également contribué à atteindre le résultat attendu 3, conformément à sa mission.

Financement : contribution volontaire (Norvège), Programme Sud, contribution volontaire (Monaco - versée fin 2014 pour 2015).

1.2. Lutte contre la violence à l'égard des femmes

Objectif général : lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Résultats attendus :

1. une meilleure connaissance de la Convention du CdE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et les violences domestiques parmi les acteurs clés du gouvernement, du Parlement et de la société civile qui pourrait aboutir dans l'adhésion du Maroc à ce texte ;
2. une sensibilisation accrue parmi des fonctionnaires et des membres des institutions répressives du Maroc à la question ;
3. une contribution à une action plus efficace des Espaces Multifonctionnels, pour les femmes en situation difficile, et à l'octroi des services de qualité aux femmes victimes de violence.

Résultats obtenus :

Faisant suite à la Conférence Régionale contre la violence à l'égard des femmes organisée par le CdE et les autorités marocaines à Rabat (septembre 2012), la coopération entre les autorités marocaines et le CdE s'est intensifiée à partir de 2013– année contre la violence à l'égard des femmes au Maroc - sur la base d'un plan d'action visant notamment à encourager les modifications du cadre normatif et la sensibilisation à cette question.

Les autorités marocaines ont exprimé leur volonté de ratifier la Convention du CdE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention Istanbul) qui est d'ores et déjà un instrument de référence en la matière au Maroc. C'est dans ce cadre, et conformément aux résultats attendus 1 et 2, que des présentations et des séminaires de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été organisés (Rabat Janvier 2014, Venise Avril 2014).

En complément et à la demande des autorités, le CdE a apporté son expertise au projet de loi contre la violence à l'égard des femmes en préparation et sur d'importantes modifications des codes civil et pénal (abrogation de l'article 475), en fournissant des commentaires et propositions sur la base de ses normes et principes.

Financement : contribution volontaire (Norvège).

1.3. Protection des enfants contre la violence

Objectif général : renforcer la protection des enfants contre toute forme de violence.

Résultats attendus :

1. soutien à la mise en œuvre des mesures visant à protéger les enfants contre toute forme de violence (2^{ème} phase du Plan d'Action National pour l'Enfance (PANE 2012-2015), y compris d'un mécanisme national de protection traduisant les engagements du Maroc à l'issue de la 27^{ème} session extraordinaire des Nations Unies en mai 2002 à New York et à la mise en œuvre du plan d'action « pour un monde digne de ses enfants », dans lequel s'est inscrit le Maroc ;
2. sensibilisation accrue à la diffusion de la culture des droits de l'enfant et la lutte contre la violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle ;
3. renforcement du partenariat et des capacités des acteurs locaux pour l'amélioration de l'offre de service et de la qualité de prise en charge au profit des enfants ;

4. identification d'un réseau de professionnels et renforcement des capacités d'acteurs clés en matière de protection des enfants, y compris à l'identification d'enfants victimes de violence.

Résultats obtenus :

Résultat concret majeur, le Maroc a ratifié en février 2014 plusieurs instruments du CdE dans ce domaine : la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote), la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants et la Convention sur les relations personnelles concernant les enfants.

Afin de permettre cette ratification, le CdE a sensibilisé les autorités et acteurs concernés sur la Convention de Lanzarote et les implications de l'adhésion du Maroc à ce texte (réunions du Comité des Parties de cette Convention (Mars et Décembre 2013) et séminaires (Rabat, Octobre, Décembre 2013, Venise, Avril 2014). Une délégation du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social participe ainsi régulièrement aux réunions du Comité Lanzarote. La convention ainsi que des dépliants ont été traduits en langue arabe et diffusés largement au Maroc afin de permettre une meilleure connaissance et sensibilisation sur cette question.

Le CdE a par ailleurs contribué à l'élaboration de la Politique Publique Intégrée pour la Protection des Enfants (PPIPE) en partageant les bonnes pratiques et expériences des pays européens (Rabat, avril 2014). Le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social et le CdE travaillent actuellement à mettre en place les structures de suivi et pilotage.

Par ailleurs, le CdE a apporté un appui technique à l'élaboration du projet de loi portant création du Conseil consultatif de la famille et de l'enfance, prévu par la Constitution.

Financement : contribution volontaire (Norvège), Programme Sud.

1.4. Intégration des personnes handicapées

Objectif général : contribuer à la promotion des droits des personnes handicapées, et à l'amélioration de leur qualité de vie, dans l'esprit de la Convention des Nations-Unies sur le droit des personnes handicapées et en s'inspirant du plan d'action du CdE pour les personnes handicapées 2006-2015.

Résultats attendus :

1. évaluation de la législation, des politiques et des pratiques nationales en matière de handicap, en vue de l'harmonisation de la législation nationale avec la Convention des Nations-Unies sur le droit des personnes handicapées ;
2. renforcement des capacités de cadres des parties prenantes nationales clés (gouvernementaux, associations œuvrant dans ce domaine) à concevoir des textes législatifs, des politiques et des programmes liés au handicap par le biais d'actions ciblées de formation ;
3. contribution à l'élaboration d'une stratégie nationale du handicap, comprenant également une action sectorielle dans des domaines tels que l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi et l'insertion professionnelle, la communication, le sport et la culture.

Résultat obtenu :

Cette activité n'a pu être menée faute de financement.

Garantir les droits sociaux et promouvoir la santé

1.5. Abus de drogue et trafic illicite de stupéfiants (Groupe Pompidou)

Objectif général : améliorer la santé publique et la qualité de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la drogue au Maroc dans le respect des droits de l'homme.

<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. évaluation des besoins et consultations pour favoriser la mise en application des dispositions juridiques existantes, en améliorant notamment la communication entre les services de justice et de santé pour répondre aux besoins des usagers de drogue ; 2. établissement d'un Observatoire des drogues comme institution clé dans la lutte contre la drogue, permettant entre autres l'élaboration d'une politique sanitaire sur les drogues impliquant les différents partenaires et créant les conditions nécessaires à sa mise en œuvre ; 3. renforcement des capacités du personnel travaillant dans les centres de soins à la prise en charge et la réinsertion des usagers de drogues.

Résultats obtenus :

Le Maroc participe depuis plusieurs années au réseau méditerranéen (MedNET) du Groupe Pompidou, dont il est devenu membre en 2011.

Conformément aux résultats attendus 1 et 2, le CdE a apporté un appui au lancement de l'Observatoire national des drogues et addictions (inauguré par le Ministre de la Santé en juin 2013) et a contribué, grâce au réseau MedNET, à la réalisation de la deuxième enquête (MedSPAD - la première ayant été réalisée en 2009) sur la consommation d'alcool, de tabac et d'autres drogues dans les établissements scolaires marocains dont les résultats serviront à la mise en place d'une stratégie nationale de prévention des drogues.

Un projet régional MedSPAD a été lancé en 2014 sur la base d'enquêtes conduites auprès des jeunes scolarisés au Liban, au Maroc et en Tunisie sur la consommation d'alcool, de tabac et d'autres drogues dans les établissements scolaires. Ce projet régional devra permettre d'établir des réseaux et développer l'échange d'expériences en la matière, avec sur le long terme, un objectif d'harmonisation dans la collecte d'informations sur la prévalence de consommation chez les jeunes et conduire à l'adoption de politiques de prévention de l'usage des drogues adaptées à chaque contexte.

Conformément au résultat attendu 3, le Groupe Pompidou a poursuivi depuis 2012 son soutien à des cours d'addictologie dispensés dans les universités de Rabat et Casablanca, mis en place en 2008 afin de former le personnel médical impliqué dans la prise en charge thérapeutique des usagers de drogues. Le Maroc est le premier pays du monde arabe à avoir introduit un traitement par des produits de substitution aux opiacés, notamment grâce à une formation de personnel médical organisée par MedNET.

Financement : Programme Sud, contributions volontaires (France, Italie).

1.6. Lutte contre la contrefaçon de produits médicaux

Objectif général : apporter un soutien au Maroc pour son adhésion à la Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention MEDICRIME, CETS N° 211).

Résultat obtenu :

Le 13 décembre 2012, le Maroc a signé la Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention MEDICRIME).

Le Maroc participe depuis régulièrement aux activités engagées par le CdE en matière de promotion de cette Convention (conférences régionales d'Octobre 2013 à Strasbourg et Novembre 2013 à Madrid et réunions du Comité d'Experts sur la réduction des risques de santé publique liés à la contrefaçon de médicaments et à la criminalité connexe (CD-P-PH/CMED) avril 2014, Strasbourg). Cela permet une sensibilisation accrue des autorités marocaines à ces questions. En outre, la Direction européenne de la Qualité du Médicament et soins de santé (EDQM) a organisé, en coopération avec le consortium CIVI-POL, un atelier technique sur les réponses à la production et au trafic de médicaments falsifiés au bénéfice des professionnels de la justice, de la police, de la gendarmerie et des organismes de réglementation de la santé (septembre 2014).

Financement : Programme Sud, budget DEQM.

2. ÉTAT DE DROIT

Justice

2.1. Indépendance et efficacité de la justice

Objectif général : renforcer l'indépendance, l'efficacité et la qualité de la justice en améliorant la performance des tribunaux, en soutenant la réforme judiciaire et le cadre légal.

Résultats attendus :

1. un programme de travail est établi en accord avec les autorités marocaines, précisant les domaines d'action prioritaires pour la réforme de la justice. Ce programme de travail est construit sur la base des résultats d'une évaluation sur l'efficacité de la justice, réalisée en suivant la méthodologie établie par la Commission pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) ;
2. renforcement du cadre législatif et des capacités des institutions pertinentes (notamment, le Ministère de la Justice et des Libertés, et le Conseil Supérieur du pouvoir Judiciaire) par le biais d'expertises législatives et d'actions de formation ;
3. renforcement des capacités des professionnels de la justice par le biais d'actions concrètes visant à : (a) l'évaluation des programmes de formation de l'Institut Supérieur de la Magistrature ; (b) des formations aux normes internationales européennes en matière de droits de l'homme et dans certains domaines de droit spécialisés ; (c) la participation du Maroc à des Réseaux de formation déjà existants (voir point 4 ci-après) ;

4. la mise en réseau du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire avec des organes similaires en Europe, par le biais de réseaux déjà existants (tels que le Conseil Consultatif de Juges européens du CdE et le Réseau européen des conseils de la justice) ;
5. la participation du Maroc à l'une des prochaines réunions de la CEPEJ et, ultérieurement, la demande du statut d'observateur du Maroc auprès de cette commission. Ce statut permet au Maroc d'avoir accès à des réseaux de coopération existants (tels que le Réseau de Lisbonne sur la formation judiciaire) ;
6. des recommandations concrètes en vue de la modernisation et du renforcement de l'organisation régionale de la justice.

Résultats obtenus :

Conformément au résultat attendu 1, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a réalisé une évaluation de l'efficacité de la justice marocaine et a présenté un certain nombre de recommandations qui ont été reprises par les autorités marocaines dans la Charte sur la réforme du système judiciaire qui vise à renforcer entre autres l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire.

Sur la base de cette évaluation, la CEPEJ a mis en place un cadre de travail avec trois tribunaux-pilotes marocains (Casablanca, Sidi-Kacem et Agadir) visant à mettre en œuvre certains outils de la CEPEJ destinés à améliorer la qualité de la justice et les délais de procédure. Des initiatives de mise en œuvre de ces outils ont été menées de manière autonome par deux tribunaux marocains : une activité de sensibilisation sur les outils de la CEPEJ par le tribunal d'Agadir et l'application par le tribunal d'Ouarzazate (qui n'est pas l'un des tribunaux pilotes) des outils et des indicateurs de la CEPEJ afin d'améliorer ses performances. Il faut souligner ces initiatives qui démontrent la qualité des activités de coopération du CdE en la matière et leur appropriation par les autorités marocaines.

Conformément au résultat attendu 2, et à la demande du Ministère de la Justice et des Libertés marocain, la CEPEJ, la Commission de Venise et le Conseil consultatif des juges européens (CCJE) ont fourni une expertise détaillée des deux projets de lois relatifs au statut des juges et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Dans la continuité, le Ministère de la Justice et des Libertés marocain a récemment demandé l'expertise du CdE sur deux projets de lois relatifs aux codes de procédure pénale et procédure civile. Par ailleurs, l'expérience concluante en matière de notification des actes judiciaires menée en partenariat avec le tribunal pilote de Casablanca a été prise en compte dans le cadre des travaux de réforme du code de procédure civile.

Conformément au résultat attendu 3, la CEPEJ a également mis en place, avec l'Institut supérieur de la Magistrature, un projet de formation de formateurs afin que davantage de tribunaux marocains puissent bénéficier de l'application des outils de la CEPEJ. Des représentants des trois tribunaux-pilotes ont participé activement et régulièrement aux différents réunions de la CEPEJ et aux activités de formation organisées par la CEPEJ sur les outils statistiques, les indicateurs et les délais raisonnables. La mise en réseau des trois tribunaux pilotes avec les autres tribunaux référents de la CEPEJ a été également poursuivie.

Conformément au résultat attendu 5, le Maroc a obtenu le statut d'observateur auprès de la CEPEJ en juin 2013, ce qui constitue également un résultat majeur.

Financement : Programme Sud.

Normes et politiques communes

2.2. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

Objectif général : consolider le développement de l'État de droit au Maroc en élaborant un cadre légal, ainsi que des pratiques stables, démocratiques et conformes aux normes européennes et autres normes internationales.

<p>Résultat attendu :</p>

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. sur la base de l'adhésion du Maroc à la Commission de Venise, les autorités peuvent accéder directement à l'expertise constitutionnelle et législative de la Commission et tirer profit de manifestations organisées dans les pays eux-mêmes et dans d'autres États membres de la Commission pour permettre l'échange d'expériences. |
|---|

Résultats obtenus :

La Commission de Venise a apporté son assistance aux projets de lois organiques relatifs au statut des juges et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, avec la CEPEJ et le Conseil consultatif des juges européens (CCJE), ainsi qu'aux projets de loi concernant deux nouvelles instances prévues par la Constitution (l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination et le Conseil consultatif de la famille et de l'enfance). La Commission de Venise et la CEPEJ travaillent actuellement sur les projets de lois relatifs aux codes de procédure pénale et procédure civile.

Par ailleurs, la Commission de Venise a assisté le Parlement marocain dans l'organisation des débats préparatoires à l'élaboration de la loi organique relative à la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe et a partagé avec le Conseil Constitutionnel l'expérience de cours européennes et arabes dans le cadre de la préparation de la future loi organique sur l'exception d'inconstitutionnalité.

De même, la Commission de Venise a organisé des ateliers régionaux sur les questions relatives à l'élaboration des constitutions qui ont permis des échanges d'expériences entre les rédacteurs constitutionnels de la région et en particulier du Maroc, d'Algérie, Egypte, de Jordanie, Liban, Lybie, de l'Autorité Nationale Palestinienne, Maurétanie, Tunisie et du Yémen (Marrakech, mars 2012 et mai 2013).

Financement : Programme Sud, contribution volontaire (Norvège).

2.3. Société de l'information et gouvernance de l'Internet ; Liberté d'expression, indépendance des médias

Objectif général : consolider la liberté d'expression et l'indépendance et la pluralité des médias par le biais de l'introduction de garanties pour la liberté de la presse.

<p>Résultats attendus :</p>

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. instauration d'un environnement légal plus propice au travail des journalistes et des médias, offrant des garanties pour la liberté d'expression ; 2. renforcement des capacités des journalistes par le biais de formations, et éditeurs, de la presse audio et télévisuelle, écrite et en ligne aux fondamentaux d'un journalisme professionnel et |
|--|

responsable, y compris pour ce qui est d'une couverture équitable et équilibrée des élections et des questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes ;

3. une sensibilisation accrue par le biais notamment de formations pour la justice et d'autres services répressifs, ainsi que pour des fonctionnaires gouvernementaux, concernant la liberté d'expression et les normes à suivre par les médias dans une société démocratique ;
4. les médias du service public examinent et, si nécessaire, redéfinissent leurs attributions et gouvernance en vue d'assurer l'indépendance, la transparence, et la responsabilité pour mieux servir une société démocratique ;
5. contribution à une campagne de communication pour le grand public, sur la liberté d'expression et les normes des médias requises pour la construction d'une société démocratique, pour la participation démocratique effective des gens et pour une responsabilisation au niveau politique, social et économique.

Résultats obtenus :

Suite à l'organisation d'une table-ronde en Tunisie en avril 2013 sur la liberté des médias, les autorités marocaines ont requis l'expertise du CdE dans le cadre de l'instauration d'un environnement légal plus propice au travail des journalistes au Maroc. Dans ce contexte, le CdE a organisé en octobre 2014 avec la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) un atelier sur la pratique du discours journalistique dans une société en transition démocratique, avec la participation de représentants de la région, notamment tunisiens.

Financement : Contribution volontaire (Liechtenstein).

2.4. Renforcer la protection non-juridique dans le domaine des droits de l'homme par le biais de la Médiation

Objectif général : soutenir l'Institution du Médiateur pour assurer une protection plus forte des droits de l'homme et un système efficace de protection non-judiciaire, ainsi que la mise en place efficace des Médiateurs Régionaux au Maroc et la promotion des échanges entre Médiateurs au niveau régional et international.

Résultats attendus :

1. les programmes de formation à la médiation, comportent des volets spécifiques sur les droits de l'homme ;
2. soutien à la mise en place des médiateurs régionaux dans le cadre de la loi sur la régionalisation avancée ;
3. renforcement des connaissances des fonctionnaires et des médiateurs concernant les mécanismes de protection des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Résultats obtenus :

Depuis avril 2012, la Commission de Venise participe au renforcement des capacités des personnels de l'Institution du Médiateur en les formant aux défis des jeunes institutions dans les processus de transition démocratique et aux mécanismes de protection des droits de l'homme.

La Commission de Venise contribue ainsi aux sessions de formation des collaborateurs des Médiateurs membres de l'Association des médiateurs de la Méditerranée et de l'Association

des Médiateurs et Ombudsman de la Francophonie qui ont lieu plusieurs fois par an à Rabat, à l'initiative du Médiateur du Royaume du Maroc.

Les derniers thèmes des formations ont traité du « rôle des institutions d’Ombudsman dans la simplification des procédures administratives et l’accès aux services publics » (novembre 2013), « Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional » (avril 2013), « l’auto saisine, modalités et effets » (mai 2014), « les moyens d’interventions de l’Ombudsman », (septembre 2014), et « la planification stratégique vectrice de performance pour les institutions d’Ombudsman/Médiateur dans l’espace francophone », (décembre 2014).

Financement : Programme Sud et contribution volontaire (Norvège).

2.5. Création d’un espace juridique commun

Résultats attendus :

1. un séminaire permet d’approfondir les questions liées aux implications inhérentes à l’adhésion à certaines Conventions clés du CdE ;
2. le Maroc demande formellement à être invité à adhérer à certaines Conventions.

Résultats obtenus :

Depuis 2012, le Maroc a accédé à plusieurs conventions du CdE. Le Maroc a en outre été invité par le Comité des Ministres à adhérer à d’autres instruments (voir annexe II).

Le CdE a des échanges réguliers avec les autorités marocaines sur les questions de procédure liées aux adhésions en cours ou potentielles. Des activités spécifiques sont également organisées pour accompagner le processus de ratification interne ou fournir des informations détaillées sur certains instruments (protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels, protection des données personnelles, prévention de la torture et traitement dégradants ou inhumains, violence contre les femmes). Le Maroc a participé également aux réunions de négociations de la convention contre la manipulation des résultats sportifs.

Financement : Programme Sud, contribution volontaire (Norvège).

2.6. Traités internationaux et conventions signés par le Maroc : gestion documentaire

Objectif général : renforcer la capacité du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à gérer l’archivage et les procédures à cet égard.

Résultat attendu :

1. un programme de travail est développé sur la base d’un état des lieux des besoins en la matière et mis en œuvre notamment par le biais d’échanges et d’une visite d’études des responsables du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au CdE.

Résultat obtenu :

Lors d’une visite d’étude à Strasbourg (juillet 2013), une délégation marocaine a pu visiter les archives du CdE et recevoir des informations utiles sur le système de classement et d’archivage des Conventions du CdE.

Financement : Programme Sud.

Menaces contre l'État de droit

2.7. Lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme

Objectif général : promouvoir la bonne gouvernance et la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent sur la base des normes, mécanismes et instruments pertinents du CdE en renforçant le cadre politique et les capacités opérationnelles.

<p>Résultats attendus⁶ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une évaluation du cadre juridique et institutionnel sur la base de la méthodologie du GRECO est initiée et vise à fournir des recommandations et orientations dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption ; 2. les capacités des institutions administratives sur les réformes législatives sont renforcées à travers des conseils juridiques et la rédaction juridique, le partage de connaissances sur les bonnes pratiques et la coopération avec la société civile ; 3. des conseils et analyses de risque sectoriel sont mis à disposition des institutions concernées sur la bonne gouvernance et les outils/méthodologies de prévention de la corruption; 4. des formations, modules et des activités de sensibilisation sont mis à disposition des institutions concernées et les groupes de la société civile dans le domaine de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et la criminalité économique.
--

Résultats obtenus :

Le programme est parvenu à consolider le cadre anti-corruption du Maroc grâce un renforcement notable des capacités institutionnelles de l'instance chef de file en matière de lutte contre la corruption et à la mise en place d'une coordination interservices systémique en ce domaine.

Une évaluation globale de l'ensemble du dispositif anti-corruption marocain, menée en 2013-2014 dans le cadre du projet, a permis de recenser un grand nombre des défaillances et lacunes et de formuler plus de 60 recommandations d'action à l'intention des autorités. Elle a été réalisée en utilisant la méthodologie du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), en collaboration avec plus de 20 services gouvernementaux. Ces recommandations portent sur un vaste éventail de secteurs, dont le système judiciaire, les services répressifs, l'administration publique, les partis politiques et les marchés publics. Cette évaluation s'est soldée par un renforcement notable du dispositif anti-corruption et du rôle de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC).

D'autres activités du projet, menées en association avec l'ICPC, ont eu une part importante dans la préparation de la réforme de cette instance en conformité avec les exigences constitutionnelles de 2011 visant à renforcer sa position institutionnelle et à la doter d'une fonction d'enquête. Le projet a largement contribué à ce processus par l'élaboration de réglementations et de directives internes relatives aux enquêtes s'inscrivant dans ces réformes.

Le projet a également permis des progrès importants par la mise en place au Maroc d'un cadre de lutte anti-corruption fondé sur l'analyse des risques, grâce à la diffusion d'exemples de bonnes pratiques européennes et à la promotion des méthodologies du CdE en matière d'évaluation des risques de corruption.

⁶ Revus en coordination avec les autorités de la Tunisie.

A cette fin, plusieurs formations destinées à améliorer la capacité des autorités locales à procéder à des évaluations des risques sectoriels, ainsi qu'un exercice pilote grandeur nature d'évaluation des risques dans le secteur du commerce extérieur marocain, ont été organisés. Des pratiques analogues d'évaluation des risques ont été appliquées à l'élaboration de textes législatifs (pour parvenir à ce qu'il est convenu d'appeler une législation « étanche » à la corruption).

Le CdE a également mis en œuvre un programme de formation et de renforcement des capacités dans nombre de domaines clés, y compris une sensibilisation générale aux concepts de base de la lutte contre la corruption, ainsi que des séminaires ciblés sur les enquêtes pénales et administratives, les conflits d'intérêts et le financement des partis politiques.

Globalement, les produits et les résultats du Programme dans le domaine de la lutte contre la corruption au Maroc offrent un important potentiel de durabilité dans le contexte du processus de réforme en cours. Cependant, il est indispensable de poursuivre la coopération dans ce cadre pour garantir une mise en œuvre efficace des réformes anti-corruption.

Financement : Programme Sud.

2.8. Lutter contre la cybercriminalité

Résultats attendus :

1. des évaluations du cadre législatif sont menées pour mettre la législation marocaine en conformité avec les normes de la Convention sur la cybercriminalité ;
2. l'Institut Supérieur de la Magistrature est en mesure de fournir une formation avancée aux juges et aux procureurs sur les questions de cybercriminalité et de preuves électroniques. La stratégie nationale pour la société de l'information et l'économie numérique « Maroc Numeric 2013 » prévoit la mise en place des formations dans ce domaine pour l'ensemble des magistrats ;
3. le Maroc progresse dans la lutte contre la cybercriminalité par le biais de la coopération policière et judiciaire internationales ;
4. la législation relative à la protection de données⁷ est mieux appliquée effectivement dans la pratique.

Résultats obtenus :

En février 2013, le Comité des Ministres a invité le Maroc à adhérer à la Convention du CdE sur la cybercriminalité et cette adhésion a été ratifiée par le Parlement marocain en janvier 2014.

Dans le cadre du programme conjoint GLACY (Global Action against Cybercrime), financé par l'UE et mis en œuvre par le CdE de 2013 à 2016, le Maroc est éligible à un soutien en matière de législation, de formation à l'attention des professions judiciaires et des forces de l'ordre, de renforcement institutionnel, de partage d'informations et de coopération internationale. Une mission d'identification des besoins du Maroc a été organisée en février 2014.

⁷ Loi n° 09-08 – relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel du 18 juin 2009.

Financement : UE (GLACY et Programme Sud).

2.9. Prévenir et combattre la traite des êtres humains

Résultats attendus :

1. une sensibilisation accrue des professionnels (institutionnels et de la société civile impliqués) dans la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier par le biais d'un séminaire au cours duquel seraient présentés les instruments du CdE en la matière ;
2. renforcement des capacités des différents intervenants, par le biais de formations ;
3. un programme de travail est établi avec les autorités marocaines sur la base d'une analyse des besoins concernant la situation du pays en matière de traite à l'égard des êtres humains.

Résultats obtenus :

Une analyse du cadre marocain en matière de traite des êtres humains a été menée par le CdE et a permis d'identifier un certain nombre de besoins en la matière (parmi lesquels sensibilisation du public, formation des acteurs concernés, nécessité d'une assistance directe aux victimes, mise en place d'un nouveau cadre juridique et institutionnel et amélioration des dispositifs de collecte des données sur ce thème). Le CdE a étroitement travaillé avec les autres acteurs internationaux (Délégation de l'UE (DUE), Agences des Nations Unies, Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Ambassades) afin d'améliorer la coordination et l'échange d'informations sur les actions entreprises pour développer de possibles synergies (Rabat, novembre 2013).

S'agissant de sensibilisation des professionnels concernés et de renforcement des capacités, des formations organisées conjointement par l'UE et le CdE ont permis de familiariser les instances marocaines concernées avec certaines structures européennes de lutte contre la traite ainsi qu'avec la Convention du CdE sur la lutte contre la traite des êtres humains en vue d'une adhésion possible du Maroc à cet instrument (Strasbourg et Rabat, 2013). Le Maroc a également participé à plusieurs séminaires (Tunis 2014, Genève 2014) et visite d'étude (février 2014) qui ont permis de renforcer les capacités des participants, d'échanger des bonnes pratiques et de les sensibiliser à la question de la traite des êtres humains. Un « kit » comprenant une version arabe de la convention du CdE, un manuel et des brochures explicatives sur les victimes et le monitoring a été diffusé aux acteurs concernés. En Outre, la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH) organise un séminaire, en collaboration avec le CdE, pour présenter la Convention dans le cadre du Forum Mondial des Droits de l'Homme à Marrakech en novembre 2014.

Par ailleurs, un projet de loi sur la traite des êtres humains a été finalisé par les autorités marocaines. Le CdE proposera d'apporter son assistance dans la mise en œuvre de cette loi.

Financement : Programme Sud.

3. DÉMOCRATIE

Gouvernance démocratique

3.1. Coopération avec l'Assemblée parlementaire du CdE (APCE)

Objectif général : aider à renforcer le rôle et les capacités du Parlement marocain, sur la base des priorités identifiées conjointement dans le Statut de Partenaire pour la démocratie accordé en juin 2011⁸, en exposant les parlementaires et le personnel des parlements aux normes du CdE dans ses domaines de travail clés (droits de l'homme, normes démocratiques, État de droit) et en apportant un soutien technique aux réformes dans ces domaines, en particulier ceux devant faire l'objet d'adoption de lois organiques prévues par la réforme constitutionnelle de juillet 2011.

Résultats attendus :

1. les initiatives organisées auront permis de présenter aux parlementaires marocains les pratiques les plus pertinentes au sein des pays membres du CdE concernant les projets et propositions de lois prioritaires pour le Maroc dans la législature en cours et pour lesquels l'APCE a une expertise reconnue ;
2. les Conventions pertinentes du CdE qui ont été ouvertes à la signature d'États non membres sont signées et ratifiées ;
3. les commissions parlementaires et les parlementaires auront été largement exposés aux normes pertinentes du CdE en matière de droits de l'homme, de normes démocratiques et d'État de droit et les utilisent dans leurs activités chaque fois que possible (voir également projet « Formation de cadres » ci-dessous) ;
4. les cadres et fonctionnaires des deux chambres du Parlement auront bénéficié de formations d'introduction au CdE et aux institutions européennes (en partenariat avec le Parlement européen), ainsi que - pour les membres des secrétariats de certaines commissions - de formations thématiques spécifiques dans leur domaine d'expertise.

Résultats obtenus :

L'objectif de renforcement des capacités et de sensibilisation des parlementaires marocains aux normes du CdE en matière de droits de l'homme, de normes démocratiques et d'État de droit a pu être atteint dans le cadre du statut de « Partenaire pour la démocratie » accordé au Parlement marocain. La Résolution 1942 (2013) « Evaluation du Partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc »⁹, adoptée par l'APCE a effectivement souligné la participation très active de la délégation du Parlement Marocain à l'APCE. L'octroi du statut de Partenaire pour la Démocratie au Parlement du Maroc a créé une nouvelle dynamique dans la coopération entre le CdE et le Maroc, et a ainsi contribué à l'avancement des réformes.

Plus particulièrement, l'APCE a œuvré pour permettre aux autorités marocaines de tirer pleinement parti de l'expertise du CdE dans des domaines au cœur des réformes entreprises par le Maroc. Dans ce contexte, l'APCE a organisé plusieurs activités à l'intention des Chambres du Parlement pour soutenir la transition en cours et renforcer leurs capacités sur les questions suivantes : le contrôle exercé par les Parlements sur l'action du gouvernement

⁸ <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta11/FRES1818.htm>

⁹ <http://www.assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewPDF.asp?FileID=19934&lang=fr>

(Rabat, Novembre 2012), la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe (Rabat, novembre 2012), le rôle et le fonctionnement interne de l'APCE, de la Cour européenne des Droits de l'Homme et du Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme (Strasbourg, décembre 2012), l'initiative législative populaire (Rabat, mai 2013), le fonctionnement des Institutions Européennes et en particulier du Parlement Européen (Bruxelles, juin 2013), les droits de l'opposition parlementaire (Rabat, juin 2014). L'APCE contribue également à la mise en œuvre de la nouvelle politique de migration marocaine (Séminaire organisé par l'APCE et le Parlement marocain sur la nouvelle politique migratoire du Maroc, octobre 2014).

Financement : budget de l'APCE, Programme Sud.

3.2. Gouvernance démocratique au niveau local et régional

Objectif général : accompagner la réforme territoriale en cours et contribuer au renforcement de la démocratie locale et régionale.

Résultats attendus :

1. organisation de séminaires d'échange - éventuellement en coopération avec l'APCE - entre membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et les membres de la/les commission(s) parlementaire(s) chargée(s) de la préparation de la loi sur la régionalisation avancée ;
2. renforcement de la gouvernance territoriale et des capacités institutionnelles des pouvoirs locaux/régionaux ;
3. une sensibilisation accrue aux normes et principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et au cadre de référence du CdE pour la démocratie régionale ;
4. une participation accrue des citoyens à la vie institutionnelle locale ; un renforcement de l'Association Nationale des pouvoirs locaux.

Résultats obtenus :

Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux a organisé en juillet 2012, sur la base de sa contribution antérieure aux travaux de la Commission consultative de la régionalisation (CCR) et en coopération avec la Commission de Venise, un échange de vues avec le Parlement marocain sur les enjeux et les modalités de mise en œuvre de la régionalisation avancée au Maroc, basé sur des expériences réalisées dans les Etats membres du CdE dans ce domaine.

Le Congrès ainsi que le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale du CdE ont également contribué au séminaire sur le thème « Décentralisation, régionalisation avancée et capital humain : enjeux, défis et pratiques d'excellence » organisé par le Ministère de l'Intérieur les 28-29 novembre 2012.

De même, le Président de la Chambre des Pouvoirs Locaux du Congrès a eu des entretiens à ce sujet en octobre 2013 avec l'ancien Président de la CCR ainsi qu'avec le Maire de Tanger et Président de la nouvelle Association marocaine des présidents des conseils communaux créée en mai 2013. Le statut de « Partenaire pour la Démocratie locale » a été adopté en octobre 2014 en présence de M. Hassan Bouhriz, membre de la Chambre des Représentants et Vice-Maire de Tanger.

Financement : budget du Congrès, budget ordinaire.

3.3. Assistance électorale

Objectif général : la législation électorale est mise pleinement en conformité avec les normes internationales et le fonctionnement des processus et institutions en matière d'élections est amélioré par une assistance de la Commission de Venise.

Résultats attendus :

1. la législation et les pratiques en matière électorale sont passées en revue et alignées sur les normes électorales internationales ;
2. une assistance technique est fournie aux organes chargés des contentieux électoraux ;
3. renforcement des capacités des organes de gestion des élections ;
4. des fonctionnaires marocains participent au réseau des organes de gestion des élections.

Résultats obtenus :

Aucune demande de la part des autorités marocaines n'est à ce stade parvenue à la Commission de Venise, mais l'organisation des élections locales prévues en 2015 pourrait générer un intérêt spécifique de leur part à ce sujet.

3.4. Partis politiques

Objectif général : évaluation de la législation et des pratiques nationales sur les partis politiques en vue de l'harmonisation de la législation avec les normes européennes et internationales en la matière.

Résultats attendus :

1. expertise de la législation sur les partis politiques ;
2. organisation de séminaires sur les normes européennes et internationales en la matière.

Résultats obtenus :

Aucune demande de la part des autorités marocaines n'est parvenue à la Commission de Venise sur la législation en matière des partis politiques. Toutefois, les représentants du Maroc ont pris part au 4^{ème} Atelier interculturel sur la démocratie consacré aux partis politiques (Bucarest, octobre 2013) qui a permis un échange d'expériences entre des représentants des parlements nationaux et des académiciens de différents pays¹⁰ dans le domaine des normes internationales et de la législation et la pratique nationales sur des partis politiques sur des sujets tels que le financement des partis et leur participation aux élections. Cette thématique a également été abordée lors du Forum de Lisbonne 2014 qui portait sur les processus électoraux dans les pays du Sud de la Méditerranée (cf. point 3.7).

Le séminaire sur « Les droits de l'opposition parlementaire », organisé par l'APCE en 2014 à Rabat, a également permis d'aborder la question du rôle fondamental joué par les partis politiques dans les systèmes démocratiques (cf. point 3.1).

Financement : Programme Sud, contribution volontaire (Norvège).

¹⁰ Algérie, Egypte, Jordanie, Iraq, Liban, Libye, Maroc, Autorité Nationale Palestinienne, Tunisie et Yémen.

3.5. Formations à la gouvernance démocratique

Objectif général : apporter à la société marocaine une contribution en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de citoyenneté démocratique en impliquant les futurs dirigeants politiques et fonctionnaires comme multiplicateurs pour la réforme.

Etablissement d'une « École d'Études politiques » au Maroc

Résultat attendu :

1. Etablissement d'une « École d'Études politiques » au Maroc, en partenariat avec une ONG locale.

Formation de jeunes cadres aux droits de l'homme et à la gouvernance démocratique

Résultats attendus :

1. inclusion de modules spécifiques sur les droits de l'homme et la gouvernance démocratique dans des plans de formation pertinents tels que les Masters d'excellence en droit de l'homme organisés par le Conseil National des Droits de l'Homme et les formations de l'Académie Diplomatique ;
2. organisation d'un programme de stage pour les étudiants de l'Académie Diplomatique.

Résultats obtenus :

L'École Citoyenne des Etudes Politiques du Maroc, inaugurée en mars 2013, est l'une des premières à avoir été créée dans un pays non membre du CdE. Elle regroupe une trentaine de jeunes leaders issus des partis politiques, des associations, de l'administration, des collectivités territoriales, sélectionnés suite à un appel à candidatures lancé au niveau national et régional et souhaitant bénéficier de formations thématiques (droits de l'homme, citoyenneté, démocratie participative, égalité des genres, développement local) visant à renforcer leur rôle comme acteurs du changement démocratique.

L'École a immédiatement démarré ses activités de formation sur des sujets tels que la démocratie délibérative, les notions de mémoire et démocratie, la décentralisation, la gouvernance et la démocratie locale. Des représentants marocains ont participé aux Forums de Lisbonne 2012, 2013, 2014, au Forum Mondial de la Démocratie 2013 et 2014, au premier séminaire international réunissant les élèves des Ecoles politiques (Strasbourg, juin 2014) permettant l'établissement de contacts et l'échanges d'expériences sur des questions diverses. Les écoles d'études politiques de la Tunisie et du Maroc s'associent par ailleurs dans le cadre de rencontres régionales se tenant chaque année alternativement en Tunisie et au Maroc (« Comprendre le printemps arabe et son impact », novembre 2013 à Tunis et « Dynamiques de Diversité post printemps arabe », novembre 2014 à Marrakech).

Le CdE a également organisé, en partenariat avec le European Inter-University Centre for Human Rights and Democratisation et l'Université internationale de Venise, la première Académie de formation pour des jeunes professionnels de la région du Sud de la Méditerranée sur la gouvernance démocratique. Ce projet pilote s'adresse à une trentaine de jeunes professionnels du Maroc, de Tunisie et d'Algérie employés par des organisations bénéficiaires de projets européens et a pour but de renforcer leurs capacités dans le domaine des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.

Financement : Programme Sud, contributions volontaires (Norvège, Organisation Internationale de la Francophonie).

Sociétés démocratiques durables
--

3.6. Investir dans la jeunesse

Objectif général : soutenir le gouvernement du Maroc dans l'élaboration de sa politique de jeunesse grâce à l'évaluation et à la conception de politiques et stratégies de jeunesse et à l'organisation complémentaire d'activités de développement destinées aux leaders de jeunesse et renforçant la participation des jeunes et la citoyenneté démocratique.

Résultats attendus :

1. un soutien au gouvernement du Maroc dans la finalisation de sa stratégie politique de la jeunesse, y compris d'un examen des politiques nationales de jeunesse par un groupe d'experts internationaux, incluant des recommandations pour développer ces politiques dans le sens des normes internationales ;
2. renforcement des capacités des organisations de la jeunesse pour intégrer l'éducation aux droits de l'homme et la participation des jeunes dans leurs programmes et activités, la formation des cadres associatifs et le renforcement de leurs capacités et le développement d'une coopération à dimension régionale entre les pays de la région en matière de l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme La capacité des organisations de jeunesse et des institutions de formation des travailleurs de jeunesse à intégrer l'éducation aux droits de l'homme et la participation des jeunes dans leurs programmes est renforcée par la formation de leur personnel et des formateurs ainsi que par l'élaboration de matériel pédagogique d'appui ;
3. des actions en vue de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la participation de jeunes femmes à la vie publique dans le cadre du renforcement de la société civile (en coopération avec l'Institut National de la Jeunesse et de la Démocratie) ;
4. développement des pratiques pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme dans le système d'enseignement, grâce au renforcement conjoint des capacités pour les formateurs d'enseignants, les travailleurs de jeunesse et les dirigeants d'organisations de jeunesse ;
5. développement d'un partenariat avec le CdE pour réaliser d'une part, des études et des recherches dans le domaine de la jeunesse à travers l'Observatoire Arabe des Jeunes (instance créée sous l'égide de la Ligue Arabe et dont le siège est prévu au Maroc) et d'autre part, faire bénéficier les cadres et les jeunes des formations prévues par le CdE en termes de blogs contre les propos haineux. Favoriser l'intégration du Maroc dans les réseaux de coopération du CdE dans ce domaine.

Comme indiqué ci-dessus, ce programme comporte une dimension régionale, visant à promouvoir la coopération entre les pays de la région.

Résultats obtenus :

Des séminaires interrégionaux de chercheurs en matière de jeunesse et des stages de formation de multiplicateurs et formateurs pour la participation démocratique des jeunes ont été organisés en 2013 et 2014 avec la participation de représentants tunisiens, marocains, algériens et d'Etats membres du CdE. Ces activités ont permis un partage de connaissance et d'expériences sur la jeunesse et son rôle dans les sociétés en transition et un renforcement des capacités des participants conformément aux résultats attendus en la matière. De même, des jeunes marocains ont été invités à participer à l'édition 2014 du Forum mondial de la Démocratie qui a porté sur le rôle de la jeunesse dans la démocratie.

Le CdE a également apporté l'expérience de ses politiques de participation à la conférence finale sur la création du Conseil consultatif sur la jeunesse et la vie associative.

Financement : Programme Sud.

3.7. Coopération dans le cadre du Centre Nord-Sud

Objectif général : proposer au Maroc une plate-forme de coopération structurée au niveau gouvernemental, parlementaire, des pouvoirs locaux et régionaux et de la société civile.

Résultats attendus :

1. en s'appuyant sur la participation du Maroc au CNS, des représentants gouvernementaux, parlementaires, locaux, régionaux et de la société civile du Maroc sont pleinement intégrés dans les processus permanents du CNS tels que le Forum annuel de Lisbonne ou l'Université sur la Jeunesse et le développement, ainsi que dans le Programme de coopération euro-africain pour la jeunesse ;
2. les activités prévues au Maroc pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique et publique, la coopération des jeunes et le renforcement de la société civile sont renforcés par les activités en réseau du CNS. Un système de formation en ligne à la citoyenneté mondiale pour les éducateurs et responsables d'organisations de jeunesse est développé. Des partenaires marocains pertinents sont invités à participer aux manifestations organisées dans d'autres États membres du CNS et à en bénéficier ;
3. le CNS est utilisé comme plate-forme de coopération pour des activités régionales ou multilatérales dans les domaines de la jeunesse et de la société civile et dans la promotion des femmes comme agentes de changements.

Cette activité comporterait une dimension régionale, visant à promouvoir la coopération entre les pays de la région.

Résultats obtenus :

Le Maroc est membre du CNS depuis le 1^{er} juillet 2009 et participe, à ce titre, aux programmes du CNS relatifs aux droits des femmes, les politiques de jeunesse et le dialogue interculturel.

Des représentants ont participé à chaque édition du Forum de Lisbonne depuis 2012. Ces événements ont permis des échanges d'expériences entre les participants marocains et des représentants de la région du Sud de la Méditerranée sur les processus de consolidation démocratique (2012), le rôle de la société civile (2013) et les processus électoraux dans les pays du Sud de la Méditerranée (2014).

Financement : budget du CNS, Programme Sud (Forum de Lisbonne).

3.8. Coopération dans le domaine de la production cinématographique et du sport Communication audiovisuelle

Objectif général : consolider la liberté d'expression, l'indépendance des médias et la déontologie professionnelle, tout en favorisant la convergence réglementaire du secteur audiovisuel marocain avec les instruments du CdE.

Résultats attendus :

1. mise en relief de la question de la parité homme-femme dans les médias audiovisuels marocains, notamment à travers la traduction en anglais, français et espagnol du « Rapport de synthèse sur

l'image de la femme », réalisé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), en vue de le distribuer et de le discuter en marge du Festival International du Cinéma Méditerranéen de Tétouan ;

2. promotion du pluralisme interne et externe des médias audiovisuels marocains, à travers la programmation d'une Conférence Internationale pour faire le « Bilan de la gestion du pluralisme audiovisuel lors des campagnes référendaire et législative de 2011 au Maroc », en vue de la préparation des élections régionales et locales de 2012 sur ce sujet ;
3. consolidation de la diversité culturelle et linguistique dans les médias audiovisuels marocains, à travers l'élaboration d'un rapport thématique avec le concours du CdE, du Ministère de la Culture, des institutions publiques marocaines œuvrant dans le domaine culturel et de la HACA, impliquant une consultation large d'acteurs clés ;
4. dynamisation du processus d'adhésion du Royaume du Maroc à l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel, en initiant à cette fin les démarches préparatoires pour la coordination technique à travers la HACA des conditions prévues par la résolution CM/Res (92) 70 tel que révisée par la Résolution Res (2000)7 du 21 septembre 2000, afin de permettre au Maroc de transmettre et d'avoir accès à des informations fiables, actualisées et pertinentes dans les différents domaines de l'audiovisuel, nécessaires au suivi des développements qui affectent ce secteur stratégique.

Résultats obtenus :

En mai 2014, le Maroc est devenu le 41^{ème} membre, et premier Etat non européen, de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, s'ouvrant par là-même l'accès à des informations fiables et actualisées relatives aux aspects juridiques et économiques de l'industrie audiovisuelle européenne.

Le CdE a réalisé avec la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) des activités relatives au renforcement de la liberté d'expression dans les médias et à la promotion des instruments conventionnels du CdE dans le secteur audiovisuel (Skhirate, Maroc, octobre 2014), assurant ainsi un renforcement des capacités et une sensibilisation accrue des acteurs concernés, aussi bien issus des services de régulation que des médias.

Financement : contribution volontaire (Lichtenstein).

Production cinématographique

Objectif général : engager une coopération avec Eurimages et promouvoir des outils de coopération régionale dans le domaine de la production cinématographique.

Résultat obtenu :

Le CdE n'a pas reçu de demande concrète de la part des autorités marocaines.

Sport

Objectif général : promouvoir l'adhésion du Maroc à la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matchs de football et la Convention anti-dopage.

Résultats obtenus :

Le Maroc est devenu partie contractante à la Convention sur la violence des spectateurs et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matchs de football le 1^{er} mars 2013.

Le Maroc a également adhéré à la Convention anti-dopage le 19 juin 2013.

Le Maroc a participé aux travaux d'élaboration de la nouvelle Convention sur la manipulation des résultats sportifs.

Annexe I - Tableau Financier - Estimation jusqu'à la fin 2014

	Coût total estimé	Estimation des dépenses	
		UE	Contributions volontaires
DROITS DE L'HOMME			
Protection et promotion des droits de l'homme			
- Égalité entre les femmes et les hommes			
- Protection des femmes contre la violence	275 000		250 000 Norvège***
- Protection des enfants contre la violence			
- Intégration des personnes handicapées	150 000		
Droits sociaux/ santé			
- Groupe Pompidou	380 000	95 000***	50 000 Italie 70 000 France ***
Sous-total droits de l'homme	805 000	95 000	370 000
ÉTAT DE DROIT			
Réforme de la Justice	500 000	500 000	
Normes et politiques communes			
- Commission de Venise	270 000	110 000	230 000 Norvège**
- Société de l'information et gouvernance de l'Internet ; liberté d'expression, indépendance des médias	300 000		35 000 Liechtenstein
- Séminaires sur les conventions du CdE/gestion documentaire des traités internationaux	60 000	80 000 ***	
Menaces contre l'Etat de droit			
- Combating corruption and money laundering	500 000	500 000	
- Combating cybercrime	300 000	*	
- Preventing and combating trafficking in human beings	500 000	50 000	
Sous-total État de droit	2 430 000	1 240 000	265 000
DÉMOCRATIE			
Gouvernance démocratique			
- Coopération avec l'Assemblée parlementaire du CdE	400 000	220000****	
- Gouvernance démocratique au niveau local et régional	700 000		
- Écoles d'Études Politiques	189 000	100 000***	95 000 Norvège 14 000 OIF
- Formations de jeunes cadres	100 000	25 000***	15 000 Norvège***
Sociétés démocratiques durables			
- Jeunesse	400 000	70 000	
- Coopération avec le Centre Nord-Sud	150 000	120 000 ***	
- Coopération dans le domaine de l'audiovisuel, de la production cinématographique			
Sous-total démocratie	1 939 000	427 000	124 000
TOTAL	5 174 000	1 762 000	759 000
TOTAL FINANCÉ			2 521 000

Notes

* Par le Programme joint UE/CdE Action globale sur la cybercriminalité (GLACY) et séminaires sur les Conventions

** Partie du total des contributions volontaires qui est pour 2014-2015

*** Montant estimé pour le Maroc, programme régional

**** Incluant les activités régionales

Annexe II - Etat des demandes de participation aux conventions du CdE

Convention	Date de la demande	Décision par le Comité des Ministres	Date de la signature/adhésion
Convention du CdE sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (STCE n°211)	12 juin 2012	24 octobre 2012	Signature : 13 décembre 2012
Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (STE n°120)	2 juillet 2012	28 novembre 2012	Adhésion : 17 janvier 2013
Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (STCE n°160)	2 juillet 2012	28 novembre 2012	*
Convention sur les relations personnelles concernant les enfants (STE n°192)	2 juillet 2012	28 novembre 2012	*
Convention du CdE relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°198)	2 juillet 2012	28 novembre 2012	
Convention du CdE sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n°201)	2 juillet 2012	28 novembre 2012	*
Convention contre le dopage (STCE n°135)	2 juillet 2012	28 novembre 2012	Adhésion : 19 Juin 2013
Convention sur la cybercriminalité (STE n°185) et Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques (STCE n°189)	2 juillet 2012	28 novembre 2012	*
Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STCE n°108)	2 juillet 2012	30 janvier 2013	
Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STCE n°127, amendée en 2010)	24 octobre 2012	OCDE	Signature : 21 mai 2013
Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (STE n°66)	16 janvier 2013	Septembre 1988	Adhésion : 19 Juin 2013
Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger (STCE n°62) et Protocole additionnel à la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger (STCE n°97)	16 janvier 2013	Novembre/décembre 1988	Adhésion : 19 Juin 2013

* Procédure interne terminée. Adhésion en attente du dépôt de l'instrument d'adhésion auprès du CdE